

Compte rendu Du Conseil Municipal de Le Ribay

Séance du 01 SEPTEMBRE 2011

Le 1^{er} septembre 2011, à 18 h 00 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Ribay se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, André ROCTON

1°) Réorganisation du service de la cantine scolaire

Vu la baisse des effectifs pour la rentrée 2011, vu les obligations sanitaires, de plus en plus lourdes à gérer et auxquelles la commune est confrontée, la commission scolaire a été amenée à étudier l'organisation de la cantine scolaire et des postes des agents communaux affectés à l'école publique.

Après examen des différentes possibilités qui s'offraient à la commune, le conseil municipal a décidé de modifier le fonctionnement du service de la cantine et a opté pour la fourniture des repas par le Foyer Logement du Horps.

Le conseil a, à l'unanimité,

- décidé l'achat de conteneurs repas (1 855.71 €)
- approuvé la convention avec le Foyer Logement du Horps à compter du 1^{er} septembre
- fixé le prix des repas à 3.05 € à compter du 1^{er} septembre 2011

Vu le départ à la retraite d'un agent communal, et la modification des temps de travail des agents, le conseil a décidé de créer un poste d'agent périscolaire à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires.

2°) SIVU du Mont du Saule

Vu la signature de l'acte de cession en date du 30 août 2011 entre l'Etat et la commune du Ribay.

Vu l'arrêté préfectoral du 29/11/2010 portant création du SIVU du Mont du Saule

- a°) Le conseil municipal a accepté de mettre à disposition du SIVU du Mont du Saule les parcelles de terrains situés sur l'ancien site militaire.
- b°) Le conseil municipal autorise le SIVU du Mont du Saule à signer avec le porteur de projet WPD, une promesse de bail emphytéotique sur les parties des terrains nécessaires pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien
- e°) Le conseil municipal décide de changer l'affectation des 2 maisons d'habitations situées au lieudit « Le Centre ». elles seront réaffectées en bureau.

3°) Révision simplifiée du PLU

A l'unanimité, le conseil municipal décide de prescrire 7 procédures de révisions simplifiées du PLU et 2 procédure de modifications du PLU. La délibération est consultable en mairie.

4°) L'agence Postale Communale

Dans le cadre de la visite sécurité, le conseil municipal a accepté le devis de l'entreprise Structure Métal pour le façonnage et la pose d'une grille de fenêtre à barreaudage à l'agence postale communale (528.50 € HT)

5°) Eglise – Les fonds Baptismaux

Le conseil municipal a accepté le devis réactualisé de l'entreprise Letertre pour la réfection de la couverture sur les fonds baptismaux de l'église (2 533.80 € HT)

6°) Travaux divers

La commission des travaux sera chargée d'étudier les travaux suivants :

- Réfection du mur de l'école
- Empierrement de la cour 19 bis rue Nationale
- Passage piétonnier, rue des 80